



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-dix-neuvième session

Rome, 10-11 septembre 2003

POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DONNS

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	iii
I. RAISON D'ÊTRE ET CONTEXTE	1
II. CORRÉLATION ENTRE LE PROGRAMME DE PRÊTS ET LE PROGRAMME DE DONNS	1
III. LE PROGRAMME DE DONNS DU FIDA: HIER ET AUJOURD'HUI	2
IV. EXPÉRIENCE D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE DONNS	6
V. CADRE PROPOSÉ POUR LA POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DONNS	8
VI. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DONNS	10
VII. MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DONNS	11
VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	13
 APPENDICES	
I. TRENDS IN ANNUAL RESOURCE ALLOCATIONS BY GRANT CATEGORY (ÉVOLUTION DES ALLOCATIONS ANNUELLES DE RESSOURCES PAR CATÉGORIE DE DONN)	1
II. IMPACT OF IFAD-FINANCED CGIAR-LED RESEARCH (IMPACT DE LA RECHERCHE CONDUITE PAR LE GCRAI ET FINANCÉE PAR LE FIDA)	3
III. PROGRAMME MANAGEMENT DEPARTMENT TECHNICAL ASSISTANCE GRANT SCREENING CRITERIA (CRITÈRES DE SÉLECTION DES DONNS D'ASSISTANCE TECHNIQUE RELEVANT DU DÉPARTEMENT GESTION DES PROGRAMMES)	5



SIGLES ET ACRONYMES

CIRA	Centre international de recherche agricole
DAT	Don d'assistance technique
GCRAI	Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale
IDA	Association internationale de développement
MFPD	Mécanisme de financement du développement des programmes
ONG	Organisation non gouvernementale
PCE	Programme de coopération élargie FIDA/ONG

POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DONNS

I. RAISON D'ÊTRE ET CONTEXTE

1. En 2002, les participants à la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA ont recommandé qu'à partir de 2004, le plafond du programme de dons soit porté de 7,5%, taux actuel, à 10% du montant effectif annuel du programme de prêts et qu'il "soit soumis au Conseil d'administration un document exposant la politique du Fonds en matière de dons ... proposant des directives pour l'utilisation du financement sous forme de dons, qui tiendront compte de l'examen des conséquences potentielles de ce niveau accru du financement sous forme de dons" (document GC 26/L.4).

2. En mai 2000, le Conseil d'administration du FIDA a examiné un document intitulé "Financement sous forme de dons: Une nouvelle approche" et a soulevé un certain nombre de questions. Étant donné la portée et la diversité de celles-ci, il a été décidé qu'il serait présenté au Conseil d'administration à sa soixante-dixième session, en septembre 2000, une proposition distincte tendant à rationaliser l'utilisation des ressources disponibles au titre des dons et du budget administratif pour le financement de l'appui à l'élaboration et à l'exécution des projets. À cette session, le Conseil d'administration a examiné et approuvé une proposition tendant à créer un mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) (document EB 2000/70/R.6). Le Conseil des gouverneurs du Fonds a approuvé la création de ce mécanisme en février 2001 (document GC 24/L.8).

3. Le *Cadre stratégique du FIDA pour 2002-2006* demande que les activités de prêts et de dons du Fonds soient alignées sur le Cadre stratégique de manière à en maximiser l'impact sur la réduction de la pauvreté rurale. Le présent document, qui est le prolongement de ces recommandations et efforts passés, suggère d'apporter certaines révisions à la politique du FIDA en matière de dons, à la lumière des travaux de l'équipe spéciale constituée à cette fin.

II. CORRÉLATION ENTRE LE PROGRAMME DE PRÊTS ET LE PROGRAMME DE DONNS

4. Les stratégies élaborées par le Fonds pour les pays et régions, et par conséquent son programme de travail, c'est-à-dire son programme de prêts et de dons, sont fondés sur les objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre stratégique du FIDA pour 2002-2006. Pour maximiser les effets de synergie entre ces deux instruments, il est impératif que le programme de dons réponde à deux principes fondamentaux:

- i) il doit être axé sur des interventions dans le cas desquelles un don présente un important avantage comparatif par rapport à un prêt en tant qu'instrument de financement; et
- ii) il doit compléter le programme de prêts.

5. Pour ce qui est des *avantages comparatifs*, le premier élément à prendre en considération est la possibilité de maximiser l'innovation. Or, un don permet d'expérimenter davantage et de prendre plus de risques. Les partenaires emprunteurs sont plus prudents lorsqu'il s'agit d'un prêt que d'un don. Les interventions financées au moyen de dons doivent comporter des éléments inédits et des aspects novateurs de préinvestissement qui offrent des possibilités mais supposent également des risques qui écarteraient un investissement à plus grande échelle au moyen d'un prêt. Deuxièmement, comme les dons sont d'un montant plus modeste que les prêts, ils peuvent être conçus et négociés plus rapidement. Ainsi, ils sont souvent plus appropriés que les prêts lorsqu'il est essentiel d'agir rapidement, par exemple après une situation d'urgence. Troisièmement, les dons peuvent également



atteindre des bénéficiaires, comme certains acteurs de la société civile et organisations à assise communautaire, qui ne peuvent généralement pas bénéficier directement d'une assistance financière dans le cadre d'un prêt.

6. De plus, il est plus approprié d'avoir recours à un don plutôt qu'à un prêt pour financer certaines catégories déterminées d'activités, par exemple des activités de préinvestissement (comme des études stratégiques et des enquêtes sur le terrain), des investigations (essais, validation d'innovations rurales, etc.), la création de partenariats, la mise en place de plate-formes de concertation et la transformation des institutions. Si, à cet égard, la formule du don spécifique à un pays peut se révéler utile, des mécanismes de financement international ou régional sous forme de dons concourant à l'élaboration de technologies favorables aux pauvres et à la promotion d'innovations rurales sont particulièrement appropriées pour produire des retombées dans le contexte d'activités régionales de recherches en collaboration et en réseaux faisant intervenir plusieurs pays. Ces formules peuvent également exercer un effet de levier et mobiliser ainsi un surcroît significatif de cofinancement pour les activités en faveur des pauvres.

7. Pour ce qui est de la *complémentarité* entre dons et prêts, la priorité sera accordée de plus en plus aux programmes de dons qui sont explicitement conçus pour créer des liens avec les prêts du Fonds. De tels liens seront établis au moyen: i) de recherches stratégiques visant à élaborer et valider des technologies appropriées et des accords institutionnels novateurs associant pleinement les communautés rurales pauvres en ressources; et ii) de recherches adaptatives visant, grâce au développement participatif de technologies, à exploiter une possibilité ou à remédier à une contrainte technologique qui affecte directement les systèmes de subsistance des bénéficiaires dans les zones où sont exécutés des projets du FIDA. En s'appuyant sur le *dispositif de petits dons* déjà en place – qui ont permis à des entités nationales ou locales, dont des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG) d'utiliser très efficacement des dons d'un montant inférieur à 100 000 USD pour créer des partenariats locaux et promouvoir l'innovation locale à l'appui du programme de prêts – la formule du don spécifique à un pays sera également très appropriée à cette fin. Les programmes régionaux resteront, comme par le passé, une importante source de technologies et de savoirs pouvant être adaptés localement.

III. LE PROGRAMME DE DONN DU FIDA: HIER ET AUJOURD'HUI

Contexte et évolution du programme de dons du FIDA

8. La politique du Fonds en ce qui concerne le financement sous forme de dons a évolué à l'intérieur des structures générales définies par l'Accord portant création du FIDA (article 7, section 2) et, plus particulièrement, dans ses politiques et critères en matière de prêts. L'Accord fixe pour ce type de financement un plafond représentant 12,5% du montant total des prêts et dons accordés chaque année, mais le Conseil, depuis plusieurs années, applique un plafond opérationnel moins élevé, soit 7,5%, que la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources a décidé de reconsidérer. Les politiques et critères en matière de prêts définissent les politiques d'assistance technique du FIDA, particulièrement aux paragraphes 29, 37 et 38.

9. Au fil des ans, le Conseil d'administration a apporté une série de perfectionnements au cadre politique et opérationnel de l'assistance fournie par le Fonds sous forme de dons, conformément aux dispositions des politiques et critères en matière de prêts. Ces perfectionnements, pour l'essentiel, ont porté sur trois grandes questions de principe: i) la nature et la portée des activités pouvant être financées au titre du programme de dons; ii) les conditions et critères selon lesquels une assistance sous forme de dons peut être fournie à différentes fins; et iii) les procédures d'approbation connexes.



10. À mesure que la portée des opérations du FIDA s'est élargie, le programme de dons s'est diversifié en plusieurs catégories. Une mesure importante, pour rationaliser ce programme, a été la création, en 2001, du MFDP, dans le cadre duquel toutes les dépenses (dépenses d'administration et dépenses couvertes au titre des ressources du programme ordinaire de dons du FIDA), d'appui à l'élaboration et à l'exécution des projets ont été regroupées sur la base d'une somme zéro et au niveau de financement existant.

11. À l'heure actuelle, le programme ordinaire de dons du FIDA se compose des catégories suivantes: i) recherche agricole; ii) recherche et formation dans des secteurs autres que l'agriculture et autres activités; et iii) programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE). En outre, le FIDA accorde des dons au moyen des ressources fournies par des donateurs bilatéraux dans le cadre d'arrangements sous forme de fonds supplétifs. Ces dons sont régis par les accords bilatéraux conclus entre le FIDA et le donateur.

12. Entre 1978 et la fin de 2001, le montant global de l'assistance financière fournie par le Fonds sous forme de dons a atteint 442,7 millions de USD (y compris les dons pour l'élaboration de projets). La recherche agricole a absorbé près de 36% (162,5 millions de USD) du total. Les ressources utilisées pour appuyer l'élaboration des projets se sont montées à 33% (147,1 millions de USD) du total des dons, et l'appui à d'autres activités, y compris la formation et le PCE, à 31%. (On trouvera à l'appendice I une brève analyse de l'évolution des allocations annuelles de ressources.)

Dons pour la recherche agricole

13. Les principaux objectifs de l'appui apporté par le FIDA à la recherche agricole internationale ont été d'équiper les systèmes nationaux et internationaux de recherche, de réorienter leurs programmes vers les besoins des petits exploitants et de relier directement aux communautés la recherche et la vulgarisation. Les programmes de recherche, essentiellement financés par l'entremise des centres internationaux de recherche agricole (CIRA), ne prévoient pas d'appui au budget de base mais financent des partenariats interdisciplinaires et multipartites en aval qui permettent d'espérer l'obtention de résultats concrets dans un laps de temps relativement bref. Les programmes ont porté sur la recherche adaptative et appliquée plutôt que sur la recherche fondamentale et ont été conçus de manière à être étroitement liés aux projets d'investissement du FIDA dans les zones marginales et dans les zones agroécologiques peu favorables. Du fait des critères rigoureux appliqués à la sélection des programmes proposés conformément à un système concurrentiel d'allocation des dons en place depuis mai 2000, tous les programmes en cours ont des liens vérifiables avec le portefeuille de prêts.

14. C'est le Conseil d'administration qui continue de définir les orientations du programme de dons. Les objectifs stratégiques visés par l'appui que le FIDA apporte en matière de développement des technologies sont expressément reflétés dans chacun des rapports par lesquels le Président soumet les différentes propositions de recherche à l'approbation du Conseil d'administration. Ces objectifs sont liés: i) aux groupes cibles du FIDA et aux stratégies de sécurité alimentaire des ménages, surtout dans les régions reculées et dans les zones agroécologiques marginalisées; ii) aux technologies fondées sur les systèmes de savoir traditionnels, adaptées aux sexes et de nature à renforcer et à diversifier le potentiel productif des systèmes agricoles pauvres en ressources en stabilisant la production, en accroissant la productivité et en éliminant les entraves à la production; iii) à l'accès aux avoirs productifs (terre et eau; services financiers; main-d'œuvre et technologie, y compris technologies autochtones) et gestion durable et productive de ces ressources; et iv) à l'établissement d'un cadre institutionnel et organisationnel réunissant les entités formelles et informelles, publiques et privées, locales et nationales en vue de faciliter le processus d'innovation.



15. Le Bureau de l'évaluation du Fonds a entrepris en 2002 une évaluation de la composante recherche agricole du programme de dons d'assistance technique (DAT). Il est ressorti de cette évaluation que, par le biais de ce programme et de ses liens avec le système du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI), le FIDA avait joué un rôle important, dans le domaine des politiques générales comme dans celui du plaidoyer, en encourageant la recherche agricole axée sur les besoins des pauvres et en s'attaquant à des aspects cruciaux de la pauvreté. Ce programme a réussi à différents égards à orienter la recherche agricole internationale vers les besoins des pauvres, à établir des partenariats efficaces avec les CIRA et à renforcer les systèmes nationaux de recherche agricole. Environ 86% des DAT ont des objectifs spécifiques intéressant directement la lutte contre la pauvreté, et la majorité des résultats obtenus sur le plan des technologies reflète clairement les progrès accomplis à cet égard. L'évaluation a relevé en outre que le FIDA avait joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de méthodologies d'évaluation de l'impact de la recherche agricole sur la pauvreté.

16. Les dons que le FIDA a investis dans la recherche agricole ont produit des dividendes significatifs pour ce qui est de l'accroissement de la production de cultures répondant aux besoins des pauvres (produits de base), de l'élevage et de l'aquaculture, qui revêtent une importance capitale pour la sécurité alimentaire et, d'une manière générale, le bien-être des petits exploitants pauvres en ressources, y compris les pasteurs nomades, et des communautés qui pratiquent l'aquaculture. Ces dons ont débouché sur la mise au point et l'adoption de technologies novatrices qui, en permettant de réaliser des économies de temps et de travail, mettent explicitement l'accent sur la réduction de la charge de travail des femmes rurales pauvres ainsi que sur l'amélioration de leur productivité et de leur capacité de gagner leur vie. Les dix premières années du programme de recherche financé au moyen de dons du Fonds ont surtout été caractérisées par des recherches biophysiques dans les environnements marginaux pauvres en ressources, sans irrigation, dont les bons résultats ont été communiqués dans des rapports détaillés au Conseil (voir par exemple les documents EB 79/7/R.45; EB 82/16/R.46; EB 84/21/R.26 et EB 91/44/R.78). Plus récemment, l'appui accordé par le FIDA à l'élaboration et à l'évaluation d'arrangements institutionnels novateurs pour promouvoir des processus véritablement participatifs de développement des technologies a été largement reconnu. On trouvera dans l'encadré ci-dessous et à l'appendice 2 d'autres exemples d'innovations réussies financées par le FIDA.

**ENCADRÉ : IMPACT DE L'APPUI DU FIDA À LA RECHERCHE AGRICOLE**

L'appui que le FIDA apporte à la recherche agricole internationale constitue, de l'avis de tous, un élément important et positif de son programme de DAT. Même selon les estimations les plus prudentes, la grande majorité des initiatives de recherche appuyées par des dons du Fonds ont donné tous les principaux résultats escomptés et ont eu un impact bénéfique considérable sur la petite agriculture dans tout le monde en développement. Des analyses et des rapports indépendants ainsi que les rapports de supervision et d'évaluation des différents programmes de dons attestent que les objectifs visés ont été atteints. Nombre des succès obtenus ont été soulignés dans le *Rapport sur la pauvreté rurale 2001* publié par le FIDA. Quelques-uns des principaux résultats des recherches entreprises grâce à l'appui représenté par les dons du FIDA sont résumés ci-après :

- **Adaptation de matériel génétique amélioré:** variétés améliorées de riz; variétés de blé et d'orge à haut rendement et résistantes à la sécheresse; variétés améliorées de manioc résistantes à la mosaïque; distribution aux agriculteurs africains de nouvelles variétés améliorées de plantains tolérantes à la Sigatoka noire; mise au point de variétés de fèves pour la vallée du Nil; amélioration de variétés de fèves résistantes à la maladie en Afrique centrale, qui tiennent compte des facteurs antinutritionnels et des préférences des femmes pour ce qui est de la couleur, de la dimension et de la durée de cuisson; et variétés à haut rendement de pois cajan pour les petits agriculteurs pauvres de l'Asie du Sud;
- **Amélioration des systèmes de production:** mise au point de technologies à faible intensité d'intrants pour les systèmes de cultures basées sur la riziculture pluviale d'altitude, le maïs, le sorgho, le mil, le pois chiche, les pois cajan, l'arachide, la patate douce et la pomme de terre;
- **Protection des cultures:** diffusion de pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs pour combattre les foreurs, agents pathogènes, nématodes et plantes adventices; mise en œuvre d'un programme très réussi de lutte biologique contre la cochenille du manioc en Afrique; application de mesures préventives contre le criquet pèlerin; et mise à l'essai réussie d'une technique adaptée d'élimination des mâles dans la lutte contre la mouche de la carambole dans le nord-est de l'Amérique latine;
- **Nouvelles technologies:** dans les domaines de la santé animale (vaccin contre la théliériose bovine, moyens novateurs de lutte contre la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase, lutte stratégique contre les parasites - helminthes – chez les petits ruminants); gestion intégrée de la fertilité des sols; gestion durable des ressources naturelles (y compris systèmes d'irrigation gérés par les exploitants); diversification des moyens de subsistance en milieu rural à partir de produits forestiers non ligneux comme le bambou; agroforesterie au Sahel (“haies vives, brise vent, banques fourrage” et lutte contre l'érosion); et variantes des cultures en bandes dans des régions adoptées de l'Afrique de l'Ouest; et
- **Architecture institutionnelle:** élaboration de méthodes participatives pour les partenariats de recherche, et transformation correspondante des pratiques professionnelles (en Afrique de l'Ouest); et recherches communautaires orientées vers l'action concernant la gestion conjointe des forêts (en Asie du Sud-Est). Toutes les réalisations susmentionnées sont d'excellents exemples du rôle de pionnier que joue le FIDA en appuyant les recherches axées sur les politiques et les institutions.

Recherche et formation dans des domaines autres que l'agriculture et autres activités

17. Les dons de cette catégorie ont appuyé une large gamme d'initiatives tendant à réduire la pauvreté rurale aux échelons mondial, régional et national. Ces dons, qui varient selon le montant et le degré d'amplification des bénéficiaires, ont été axés sur la création d'actifs importants: savoirs, technologies, renforcement des capacités et initiatives en matière d'orientations politiques. En ce qui concerne le renforcement des capacités, plusieurs dons ont beaucoup contribué à accroître l'impact potentiel des projets appuyés par des prêts (en Amérique latine, par exemple, dans le cadre de l'Unité régionale d'assistance technique (RUTA), du Programme d'appui aux microentreprises rurales en Amérique latine et dans les Caraïbes (PROMER) et du Programme de renforcement des capacités régionales de suivi et d'évaluation des projets d'atténuation de la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes (PREVAL)). Les réseaux régionaux d'information appuyés par ces dons ont encouragé l'accès à l'information et l'échange de données et de savoirs sur la recherche-développement (R&D)



axée sur les besoins des pauvres, tout en encourageant le dialogue Sud-Sud. Les exemples les plus marquants en sont le réseau accessible par Internet d'organisations et de projets qui coopèrent avec les ruraux pauvres en Amérique latine et dans les Caraïbes (FIDAMERICA) et la mise en réseau électronique de projets ruraux en Asie et dans le Pacifique (ENRAP). Le Réseau de savoirs ruraux en Afrique orientale et australe apparaît comme un moyen prometteur de diffuser une nouvelle approche de la génération et de la diffusion de savoirs propres aux communautés. En outre, le FIDA a accordé des dons pour appuyer le Mécanisme mondial de la Convention pour la lutte contre la désertification, la Coalition internationale pour l'accès à la terre (précédemment dénommée Coalition populaire pour l'élimination de la faim et de la pauvreté) et il a également appuyé des activités novatrices de réduction de la pauvreté réalisées par le biais d'organismes gouvernementaux et d'institutions multilatérales comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Entre autres exemples réussis de partenariats avec la FAO, il y a lieu de citer les programmes de stages pratiques pour agriculteurs, que le FIDA a aidé à transformer en un mécanisme communautaire autonome d'échange de savoirs avec les systèmes de recherche et de vulgarisation (R&V) en Afrique orientale et australe. Des dons accordés pour des activités de recherche et de formation ont aussi appuyé utilement les activités de plaidoyer du Fonds en diffusant les savoirs utiles aux pauvres au moyen de conférences, d'ateliers et de séminaires, nationaux, régionaux et mondiaux.

Programme de coopération élargie FIDA/ONG

18. L'objet du Programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE) créé en septembre 1987 était de pouvoir accorder directement aux ONG un financement pour des activités pilotes ou expérimentales. La politique d'ensemble de ce programme est de resserrer la collaboration directe entre le Fonds et les ONG pour promouvoir des activités participatives et communautaires de développement rural et de réduction de la pauvreté. À ce jour, 134 ONG ont reçu des dons au titre du PCE. Les initiatives appuyées par le PCE ont eu pour principal objet : i) d'expérimenter des technologies innovantes et des approches appropriées ou novatrices ainsi que des mécanismes adaptés aux besoins des ruraux pauvres; ii) d'appuyer le renforcement des capacités utiles aux pauvres au moyen de programmes de formation; et iii) de mettre en place des réseaux régionaux novateurs d'information (par exemple le Forum international pour le développement de systèmes durables d'utilisation des sols (INFORUM)). Aucun don à une ONG ne peut être supérieur à 100 000 USD (le plafond était de 75 000 USD jusqu'en mai 2001). Il ressort d'une évaluation du PCE réalisée en 2000 que le programme a beaucoup contribué à renforcer les partenariats opérationnels entre le Fonds et les ONG et, par ce biais, les partenariats entre les ONG et les gouvernements; à élargir la gamme et accroître le nombre d'ONG associées au Fonds; à faire mieux comprendre, au niveau institutionnel, les opérations des ONG; et à renforcer la confiance mutuelle dans ce type de collaboration. Le PCE a également familiarisé les institutions avec les approches participatives de réduction de la pauvreté et contribué à définir le rôle de plaidoyer que les ONG peuvent jouer pour renforcer au plan national la concertation sur les politiques favorables aux pauvres.

IV. EXPÉRIENCE D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE DONS

19. Par le passé, le programme de dons du FIDA a surtout été axé sur l'élaboration d'approches novatrices visant à résoudre les problèmes techniques et institutionnels auxquels se heurtent les ruraux pauvres dans des domaines comme les technologies agricoles mais aussi, et de plus en plus, en ce qui concerne le développement organisationnel et institutionnel dans des secteurs autres que l'agriculture (par exemple le financement rural, les liens avec les marchés et l'élaboration de politiques favorables aux pauvres. Étant donné: i) que les problèmes à surmonter sont caractéristiques de la situation des pauvres dans de vastes régions du monde; ii) que certaines initiatives exigent la mobilisation de moyens dont beaucoup d'organisations nationales ne disposent pas; et iii) qu'il est essentiel de tirer des enseignements des activités menées dans les différents pays si l'on veut pouvoir innover dans la



pratique, ce programme a fait largement appel aux capacités des centres internationaux et régionaux d'excellence en appuyant des programmes de recherche spécifiques (mais pas en finançant le budget de base des institutions). D'une manière générale, le FIDA a limité l'octroi de petits dons aux institutions nationales s'attachant à résoudre des problèmes nationaux/locaux, tandis qu'il n'accordait de dons au titre du PCE qu'à des organisations de la société civile, comme l'indique le nom du programme.

20. Le programme de dons du FIDA ressemble par conséquent à certains égards aux programmes de dons techniques administrés par exemple dans le cadre du Mécanisme de dons pour le développement de la Banque mondiale et par d'autres institutions financières internationales comme la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement. Il existe néanmoins quelques différences fondamentales en ce qui concerne les modalités de soutien. L'appui que la Banque mondiale apporte au GCRAI, par exemple, revêt la forme d'un appui budgétaire de base, tandis que le Fonds n'apporte aucun appui de ce type aux organismes internationaux de recherche agricole. L'autre différence tient à la proportion, et par conséquent à l'ampleur, des ressources allouées aux dons. L'élément dons de l'Association internationale de développement (IDA) a été considérablement élargi lors des réunions des donateurs tenues dans le cadre de la treizième reconstitution des ressources de l'Association, la proportion du financement fourni sous forme de dons par rapport au total des opérations atteignant environ 20%. Un aspect important de la politique en matière de dons de l'IDA (et des autres institutions financières internationales qui ont réorienté de la même façon leurs modalités d'assistance) a consisté à accroître le degré de concessionnalité de l'assistance fournie aux pays, tout en déterminant les allocations au moyen d'un système fondé sur la performance. Inévitablement, l'expérience acquise en ce qui concerne la définition et la gestion de ce lien est limitée, et la direction de l'IDA a été autorisée à faire preuve de flexibilité dans l'application du nouveau système. On constate une préférence marquée pour l'affectation des dons à des activités déterminées (par exemple les programmes de lutte contre le VIH/sida ou les programmes de reconstruction après un conflit) et à des situations spécifiques (comme des mesures au titre de l'Initiative pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés) plutôt que pour l'application d'une simple augmentation intersectorielle de la concessionnalité.

21. Il est proposé que le FIDA suive cette politique générale, consistant à accroître le niveau de l'assistance fournie sous forme de dons aux activités réalisées dans les pays. Pour commencer, il faudra affecter l'intégralité de l'augmentation de l'élément dons du programme de travail (à savoir de 7,5% à 10%) aux activités réalisées au niveau des pays. Du point de vue financier, une telle mesure n'a pas du tout le même impact pour le FIDA et pour l'IDA. Dans le cas du FIDA, elle se traduira par une augmentation de plusieurs millions de dollars des dons accordés aux pays tandis que, dans celui de l'IDA, le montant portera sur plusieurs milliards de dollars. Pour le FIDA, par conséquent, l'objectif d'une augmentation de l'élément dons ne pourra pas être d'accroître la soutenabilité de la dette en général en augmentant la concessionnalité, mais plutôt d'accélérer les activités tendant à réduire la pauvreté rurale en accroissant l'impact de ses propres programmes et en utilisant comme levier les avantages comparatifs que présentent les dons pour résoudre certains des problèmes stratégiques, techniques et institutionnels auxquels se heurtent les ruraux pauvres. À certains égards, cela va dans le sens des efforts déployés par l'IDA pour que les ressources fournies à titre de dons servent à s'attaquer à des problèmes de développement spécifiques.

22. L'évaluation de l'environnement politique institutionnel entreprise dans le contexte du système d'allocations fondé sur la performance permettra d'identifier et de concevoir plus facilement ces programmes de dons. L'élaboration de politiques et la mise en place d'institutions répondant aux besoins des ruraux pauvres, à leur tour, constituent un domaine dans lequel il y aura lieu d'avoir recours à des dons spécifiques aux pays, ce qui contribuera à améliorer la performance du programme de prêts appuyé par le FIDA. Le Fonds s'emploiera constamment à définir et à resserrer ce lien lorsque le système d'allocations fondé sur la performance qu'il est prévu d'appliquer au programme de

prêts sera effectivement opérationnel, en 2005. On aura alors acquis assez d'expérience pour mieux comprendre le rôle potentiel que peuvent jouer les dons dans la résolution des problèmes identifiés lors des évaluations du système d'allocations ainsi que les enseignements tirés par l'IDA de sa gestion des liens complexes entre son propre système d'allocations basé sur la performance et son programme de dons.

V. CADRE PROPOSÉ POUR LA POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DONNS

Introduction: Le Cadre stratégique

23. Le Cadre stratégique pour 2002-2006 représente la stratégie à moyen terme adoptée par le FIDA pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Afin de permettre aux ruraux pauvres de se libérer de la pauvreté, il propose que les futures interventions du FIDA privilégient trois objectifs stratégiques:

- i) renforcement de la capacité des ruraux pauvres et de leurs organisations;
- ii) amélioration de l'accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie;
- iii) amélioration de l'accès aux services financiers et aux marchés

24. Le Cadre stratégique pour 2002-2006 souligne que "Le FIDA a pour mission d'exercer le plus fort impact possible dans les initiatives visant à doter les ruraux pauvres des moyens de sortir de leur condition". Le FIDA joue un rôle de catalyseur à cet égard, aux côtés d'autres partenaires de la communauté internationale. La politique révisée du Fonds en matière de dons s'appuie sur le Cadre stratégique afin d'intégrer diverses activités qui façonnent le contenu des nouvelles directions proposées concernant l'appui du FIDA sous forme de dons: i) inventorier et expérimenter de façon systématique des approches novatrices et reproduire à plus grande échelle celles qui permettent d'atteindre les ruraux pauvres; ii) mobiliser les connaissances disponibles sur les stratégies de réduction de la pauvreté rurale et les diffuser auprès d'un large éventail de partenaires nationaux et internationaux; iii) favoriser la mise en place de partenariats nationaux associant les pauvres, les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile; iv) contribuer à l'établissement d'un cadre institutionnel et d'un cadre d'orientation à l'échelle nationale en faveur des pauvres; v) assumer un rôle de promotion sur le plan régional et international afin d'influer sur les politiques qui déterminent les options en matière de développement rural.

Raison d'être et objectifs de l'approche proposée

25. Ce sont davantage les objectifs et l'impact escompté que les catégories de bénéficiaires des dons et catégories budgétaires qui orienteront la répartition des allocations au sein du programme de dons. Ces propositions peuvent être spécifiques aux pays ou de portée internationale/régionale en fonction de la nature de l'innovation et de l'impact prévu. Deux *objectifs stratégiques du programme de dons*, représentant les domaines prioritaires devant bénéficier des ressources ordinaires sous forme de dons, sont proposés:

- i) promouvoir une recherche utile aux pauvres concernant les approches novatrices et les options technologiques en vue de renforcer l'impact au niveau du terrain;
- ii) renforcer les capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires, y compris organisations à assise communautaire et ONG.

Ces objectifs stratégiques ne sont pas conçus pour correspondre à des catégories budgétaires; il s'agit plutôt d'identifier des domaines de financement au moyen de dons en rapport avec les objectifs du Cadre stratégique pour 2002-2006.



26. **Promouvoir une recherche utile aux pauvres concernant les approches novatrices et les options technologiques.** La politique proposée encouragera l'innovation en milieu rural et l'appui à la conception d'approches novatrices à assise communautaire. La recherche agricole en faveur des pauvres demeurera une composante importante, faisant fond sur les bons résultats des investissements de ce type déjà réalisés par le FIDA. Les dons consisteront notamment à apporter un appui par l'intermédiaire de centres d'excellence internationaux (du type de ceux bénéficiant du soutien du GCRAI), d'autres centres internationaux de recherche agricole (CIRA) tels que l'Institut international de recherche sur le bétail (ILRI), de même que d'autres centres internationaux régionaux (tels que le Centre international de développement des engrais (IFDC)) et le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE). Ils mettront généralement en jeu un certain nombre de systèmes nationaux de recherche agricole partenaires contribuant à des réseaux régionaux de recherche-développement fondés sur la coopération et en bénéficiant. Le Forum mondial sur la recherche agronomique (GFAR), lancé également par le FIDA et ses partenaires, offrira une plateforme permettant d'établir de tels partenariats en matière de recherche-développement. L'appui accordé à ces centres continuera de porter sur des projets spécifiques (et non sur le budget de base) donnant lieu à des produits clairement utiles aux pauvres. Cet objectif stratégique du programme de dons appuiera les initiatives régionales et thématiques (liées par exemple au VIH/sida) de même que les initiatives spéciales [du type de celles lancées dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)] ayant sur les ruraux pauvres un impact clairement mesurable.

27. Cet objectif stratégique privilégiera également l'appui à l'expérimentation avant investissement des mécanismes de mobilisation et des structures institutionnelles novatrices en vue d'améliorer l'accès des pauvres aux technologies financières, de diversifier les services et de concevoir les instruments correspondant d'évaluation de l'impact. La recherche sur les politiques et les institutions traitera de questions liées à des domaines tels que l'accès aux marchés, la gestion des ressources naturelles et la mise en place d'institutions favorables aux pauvres. Les mécanismes de gouvernance de la recherche permettant une déconcentration et une décentralisation plus poussées de la recherche bénéficieront également d'un appui. Les communautés de pauvres seront ainsi en mesure de constituer des partenariats avec la science formelle, de manière à pouvoir tirer parti de l'innovation paysanne, les systèmes de savoirs locaux et la science informelle. Le FIDA mettra donc davantage l'accent dans les dons qu'il accorde sur l'appui aux approches fondées sur la recherche à des fins de développement en vue d'élargir les options agricoles et para-agricoles qui permettront aux ruraux pauvres, conjointement avec d'autres parties prenantes, de développer des technologies prometteuses adoptables et adaptables.

28. Le programme de dons servira également à élargir et multiplier l'impact des activités du FIDA en favorisant la reproduction à plus grande échelle des méthodes de réduction de la pauvreté rurale ayant donné de bons résultats. Il faudra pour cela: i) appuyer le suivi et l'évaluation participative de ces méthodes pour en tirer des enseignements; ii) diffuser ces enseignements auprès des spécialistes du développement et iii) utiliser plus systématiquement les évaluations comme processus d'apprentissage et d'établissement de partenariats afin de renforcer la conception et l'exécution des programmes de prêts et de dons du Fonds.

29. **Renforcer les capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires, y compris organisations à assise communautaire et ONG.** Responsabiliser les pauvres - hommes et femmes au même titre - en renforçant leurs capacités et celles de leurs institutions et organisations, leur permet d'analyser leur condition et d'opérer des choix en connaissance de cause afin de maximiser les retombées des options existantes et d'établir des liens utiles et productifs avec des partenaires. En complétant le programme de prêts, le FIDA s'efforcera de renforcer le pouvoir de négociation des pauvres, d'améliorer leur capacité d'organisation au niveau local, de réorienter en faveur des pauvres les institutions susceptibles de les aider, de promouvoir l'égalité des sexes, d'informer les ruraux pauvres de leurs droits et de les aider à s'engager (à titre collectif et individuel) dans les opérations commerciales afin d'accroître la part des retombées économiques dont ils bénéficient. Les activités entreprises au titre de cet objectif stratégique porteront sur les lieux géographiques défavorisés



(isolés), le manque de formation appropriée de même que l'absence de moyens de formation, de compétences professionnelles, d'attitudes et de comportements adéquats, des informations inappropriées et des institutions locales de recherche et de vulgarisation ne répondant pas aux besoins. La politique proposée en matière de dons n'envisage pas que le PCE, ciblé sur les seules ONG et les organisations à assise communautaire continuera à fonctionner comme mécanisme de dons distinct. Toutefois, les activités appuyées au titre du PCE seront, en tant qu'activités de portée générale, financées par des dons, puisque leurs objectifs s'inscrivent dans cet objectif stratégique du programme de dons et seront financées au titre de la catégorie des dons spécifiques à un pays décrite à la section VI ci-après.

30. Les initiatives prises dans le cadre de cet objectif pourraient par exemple aider les communautés locales sortant d'un conflit ou frappées par des catastrophes naturelles en apportant aux ruraux pauvres le soutien dont ils ont cruellement besoin pour mieux résister aux chocs extérieurs et faire face à une adversité passagère. Ces initiatives peuvent être de portée nationale ou régionale en fonction de la nature de l'urgence/de la catastrophe ou de la situation de conflit.

31. En ce qui concerne l'élargissement et la multiplication de l'impact des activités du FIDA sur le terrain, la diffusion des bonnes pratiques et, en fin de compte, le renforcement de l'influence du Fonds sur les efforts de réduction de la pauvreté des acteurs internationaux du développement, l'accent sera spécifiquement mis sur:

- i) le renforcement des partenariats avec des institutions nationales au niveau des investissements sur le terrain et des politiques locales, notamment ceux qui apportent une assistance directe aux ruraux pauvres;
- ii) apporter un appui à la communication et à l'apprentissage mutuel entre parties prenantes, acteur de l'assistance au développement rural et réseaux externes pertinents;
- iii) appuyer l'action en faveur des ruraux pauvres à l'échelle nationale et internationale.

VI. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DONNS

32. Deux dispositifs distincts s'excluant mutuellement, dits aussi "guichets", sont proposés: un guichet pour les dons à l'échelle mondiale et régionale et un guichet pour les dons à l'échelon national. Les uns et les autres seront analysés à la lumière des objectifs stratégiques généraux en matière de dons et sélectionnés au terme d'une procédure de type concurrentiel.

Dons de portée mondiale et régionale

33. Les activités financées au titre de ce guichet correspondront au contenu des catégories de dons en faveur de la recherche agricole et de la formation (qui représentent quelque 75% des financements ordinaires au moyen de dons, soit 5% du programme de travail) ou s'appuieront sur celui-ci. En règle générale, elles couvriront plusieurs pays et nécessiteront des initiatives régionales permettant de créer des possibilités de faire reculer la pauvreté par la promotion des échanges de connaissances et d'informations à travers des réseaux régionaux de recherche et d'innovation. Les activités de recherche et de création de capacités à l'échelon national appuyées par des initiatives régionales de type coopératif permettront de traiter les problèmes et de saisir les possibilités avec plus d'efficacité et à une échelle plus large grâce à une action concertée tirant parti des avantages comparatifs des pays et des institutions.

34. Les domaines pouvant bénéficier d'un financement seront notamment les suivants: recherche agricole à l'appui du développement, innovations en faveur des pauvres, réseaux régionaux de connaissances et d'informations, nouveaux défis de portée planétaire (VIH/sida, par exemple) et initiatives basées au FIDA (Mécanisme mondial et Coalition internationale pour l'accès à la terre, par

exemple). Ces dons seront engagés sur une base régionale en vue de résoudre des problèmes liés à la pauvreté en milieu rural dans les pays concernés.

Dons spécifiques à un pays

35. L'augmentation des ressources sous forme de dons en proportion du programme de travail (soit 2,5% du programme de travail) sera consacrée en totalité (progressivement) aux initiatives de portée nationale. Parmi ces initiatives, figureront la création de capacités et l'innovation à l'échelle locale dans le cadre des deux objectifs stratégiques du programme de dons définis précédemment. Ces dons appuieront et aideront à multiplier les bonnes pratiques à l'échelon local ainsi que des composantes spécifiques de projets financés par des prêts couvrant des domaines et des disciplines qui ne sont généralement pas financés par un prêt (ce qui élargira la diffusion) et permettront d'expérimenter et de tester des manières innovantes d'aborder le développement rural du point de vue politique, institutionnel et technique.

36. Les activités pouvant bénéficier d'un financement au titre de ce guichet iront directement dans le sens des stratégies de pays (conformément à ce qui a été défini dans les documents sur les perspectives stratégiques à l'échelon national); elles appuieront et compléteront de façon directe et indirecte le portefeuille de prêts du Fonds. Elles peuvent comporter une composante financée sous forme de don d'un prêt-projet. Les conditions à remplir pour bénéficier d'un don dépendront à la fois de la pertinence stratégique et des avantages de ce type de financement en termes d'innovation/de prise de risque mais aussi de mobilisation institutionnelle/sociale. Les dons seront accordés directement à des organisations du secteur public ou de la société civile (du type ONG et organisations à assise communautaire). On peut citer à titre d'exemple des opérations de relèvement faisant suite à une situation d'urgence (fourniture d'une aide à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle, par exemple) de même que des interventions circonscrites géographiquement en relation avec le VIH/sida.

37. La mise en œuvre de ce programme supposera une augmentation sensible du montant des dons directs accordés par le FIDA à des organisations dont l'activité se limite à un pays. Elle nécessitera un apprentissage institutionnel rapide de la capacité ou de l'incapacité des dons à renforcer l'impact sur une réduction durable de la pauvreté rurale et des circonstances dans lesquelles ils peuvent être mis en place avec le maximum de résultats. À partir de 2005, le programme de dons à l'échelle d'un pays tirera pleinement parti des évaluations par le Système d'allocation fondé sur la performance des problèmes essentiels de développement rural et de la réduction de la pauvreté, de l'évaluation des facteurs institutionnels ayant une incidence sur l'efficacité des opérations de prêt et d'une meilleure compréhension de la manière dont le programme de dons peut contribuer à accélérer la réduction de la pauvreté rurale en remédiant aux carences d'ordre politique et institutionnel. En outre, une part substantielle des ressources du Mécanisme de financement du développement des programmes servira à concevoir le moment venu des prêts-projets financés au titre du Système d'allocation fondé sur la performance.

VII. MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DONNS

38. La nouvelle politique du FIDA en matière de dons sera mise en œuvre par divers moyens: i) affectation de ressources conformément au Cadre stratégique pour 2002-2006 et aux objectifs stratégiques du programme de prêts; ii) application des critères d'attribution (généraux ou spécifiques) pour sélectionner les prêts en appliquant les domaines prioritaires définis dans le cadre des objectifs stratégiques du programme de dons; iii) mise en place d'une structure interne globale de gouvernance des dons; iv) mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation de l'impact du programme de dons. Ces aspects opérationnels seront spécifiés plus en détail dans des directives basées sur la politique définie dans le présent document.



39. **Attribution de dons.** Les ressources globales du FIDA en matière de dons seront attribuées dans le cadre de l'opération annuelle de planification stratégique et d'allocation des ressources effectuées à l'occasion de l'élaboration du programme de travail. Les directives définies à cet égard par la direction fourniront un cadre général pour la mobilisation et la répartition des ressources ordinaires du FIDA mais aussi des ressources supplétives réservées aux dons.

40. **Critères généraux.** Le FIDA n'accordera un financement sous forme de don qu'au profit des pays membres en développement, aux organisations intergouvernementales dont font partie lesdits États membres et aux ONG/organisations à assise communautaire. Ces dons ne financeront pas d'activités généralement appuyées par le budget administratif. Toutes les propositions doivent exposer l'avantage comparatif de ce type de financement par rapport à un prêt (voir section II) et ne pas inclure d'activités susceptibles de faire double emploi avec les activités financées par d'autres donateurs.

41. **Critères spécifiques.** Outre les critères généraux, les propositions correspondant à chaque objectif stratégique du programme de dons doivent répondre aux critères de recevabilité spécifiques fixés pour ledit objectif. Des critères détaillés seront élaborés dans le cadre des directives stratégiques et opérationnelles de la présente politique. Des critères de recevabilité détaillés pour les dons en faveur de la recherche agricole ont d'ores et déjà été élaborés; ils s'appliquent depuis mai 2000 (voir appendice III). Des critères spécifiques pour d'autres activités seront conçus en fonction des objectifs stratégiques du programme de dons; ils serviront à focaliser les activités appuyées par des dons, à établir un ordre de priorité entre les différents thèmes et à sélectionner les bénéficiaires des dons.

42. **Gouvernance.** Au titre de la nouvelle politique, la gouvernance des prêts sera définie sur la base d'une approche globale, transparente et concurrentielle. Les caractéristiques fondamentales de la structure de gouvernance proposée seront définies plus en détail dans des directives qui décriront les procédures internes, sur la base de la politique révisée (y compris les règles de la gestion administrative et financière interne, de même que la composition et le mandat des mécanismes internes d'examen et d'approbation). Pour *tous* les prêts, la gouvernance sera fondée sur des procédures rigoureuses de sélection, d'examen et d'approbation ainsi que sur les dispositions administratives et modalités de gestion des dons déjà en place pour le programme DAT en cours du Fonds concernant la recherche agricole et la formation. D'après les principes et critères en matière de prêts et les politiques définis par le Conseil d'administration, les prêts d'un montant supérieur à 100 000 USD provenant des ressources ordinaires du FIDA sont approuvés par ledit Conseil. Les prêts d'un montant inférieur à 100 000 USD sont approuvés par le Président en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration du FIDA. Aux termes de la nouvelle politique en matière de dons, il est actuellement proposé de porter le montant des prêts donnant lieu à délégation de pouvoir à 200 000 USD. Ce montant est considéré comme un niveau d'assistance plus approprié pour une masse critique d'activités que le montant correspondant à la formule actuelle des petits dons. Cette modification rendrait également le traitement plus efficace, critère important lorsqu'une intervention rapide en temps opportun est indispensable.

43. **Suivi, supervision et évaluation des dons.** Le Bureau d'évaluation indépendant du FIDA devrait continuer d'évaluer périodiquement des groupes de dons. Le Bureau de l'audit interne poursuivra son programme de visites d'inspection aux projets financés par des dons du FIDA.

44. **Création et diffusion de savoirs.** Sur la base des conclusions des analyses et des enseignements tirés de l'auto-évaluation, des évaluations indépendantes, de l'évaluation d'impact et de ses propres activités de supervision et de suivi des dons, le Secrétariat chargé des dons de la Division consultative technique facilitera l'élaboration de fiches de conseils techniques sur des technologies en faveur des pauvres destinées à être diffusées au sein du FIDA et auprès de partenaires du Fonds.



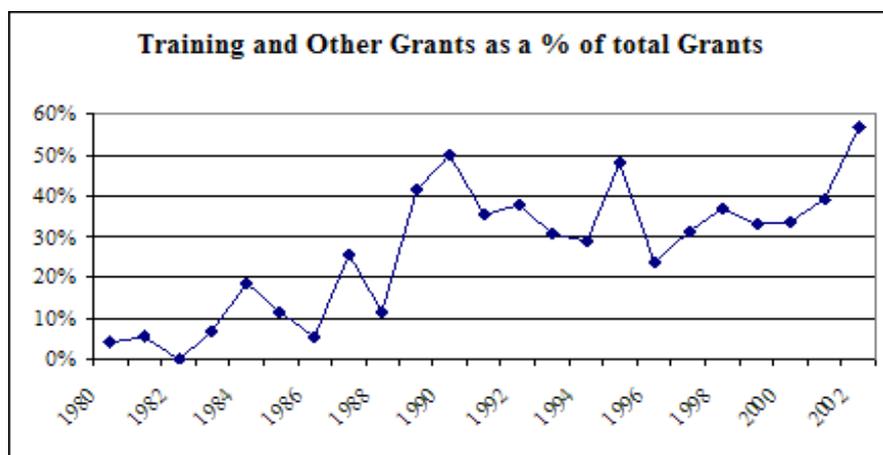
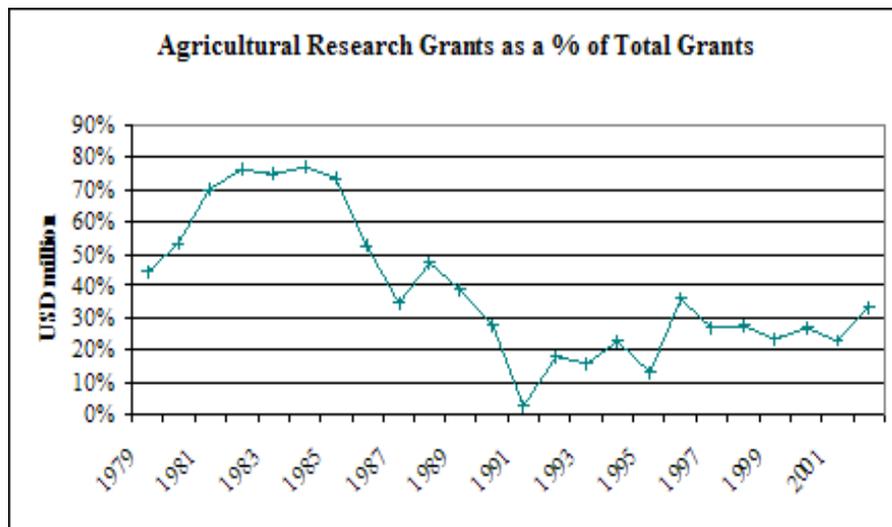
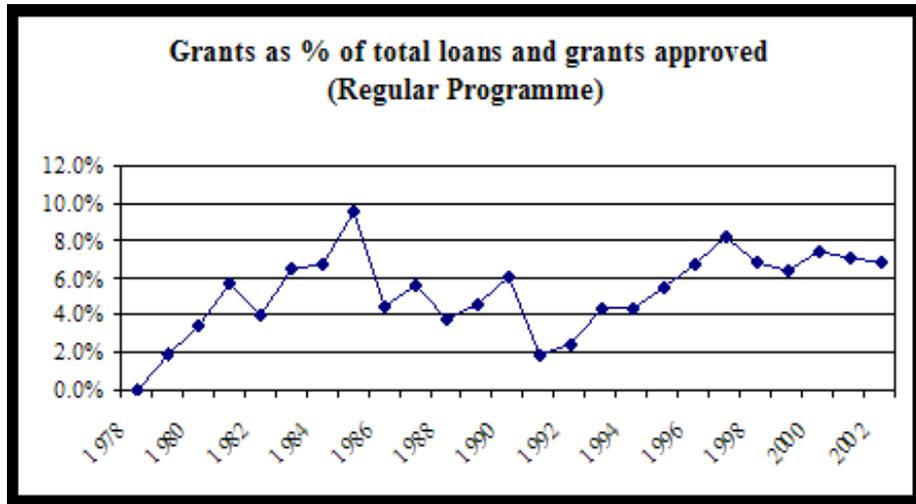
VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

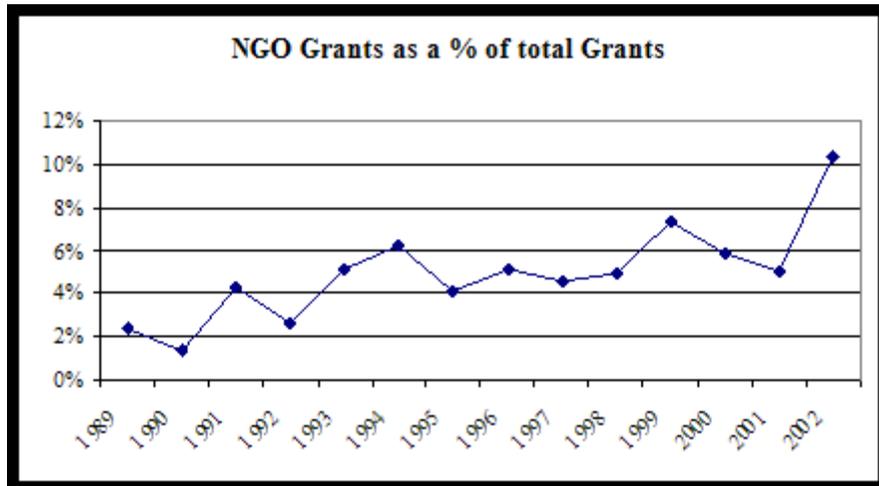
45. Le Conseil d'administration est invité à examiner le contenu du présent document, qui répond à des demandes spécifiques qu'il avait formulées ainsi qu'aux délibérations ayant eu lieu lors de la sixième reconstitution des ressources du FIDA. Le rapport fait fond sur les points forts de la politique antérieure du FIDA et sur l'évolution de sa pratique du financement sous forme de dons. Sur cette base, il expose une nouvelle politique en matière de dons, plus directement en phase avec le cadre et les objectifs stratégiques du Fonds, propose de nouvelles caractéristiques et définit certaines modalités de mise en œuvre.

46. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver: i) la nouvelle politique proposée pour le FIDA en matière de dons et ii) les nouvelles modalités proposées, y compris pour le Président du FIDA une délégation de pouvoirs lui permettant d'approuver au nom du Conseil des dons n'excédant pas 200 000 USD.



TRENDS IN ANNUAL RESOURCE ALLOCATIONS BY GRANT CATEGORY





As indicated in the charts above, the pattern of annual resource allocations has evolved over the years. The data underlying these charts illustrate a number of significant features:

- an increase in the overall level of grant resources in the Fund's early years of and a generally stable medium-term trend (in absolute terms and as a percentage of the programme of work fluctuating within a band of around 5 to 7.5%);
- the strong orientation of the Fund in support of agricultural research at the international and regional levels in general and, in particular, its expectations from the CGIAR system, as the main window, for sustainable solutions to food insecurity and poverty. However, the share of total resources for this category has gradually declined over the years, while the proposed revised policy seeks to correct this by reinforcing the Fund's investment in a successful area of its operations – that of pro-poor agricultural technology development;
- a lower share of the overall allocation to project development activities and project implementation assistance. However, this share has constantly increased since the Fund started to develop self-initiated projects in the early 1980s. Consequently, support to this category of activities has now outranked the historically high share assumed by agricultural research. Such a high-level allocation of grants to project development activities is consistent with the practice of a number of IFIs;
- continuous support, but with a reduced emphasis in recent years, for regional training programmes;
- adoption of a more restrictive and selective approach in the provision of grants as a direct complement/component of a loan-financed project at the country level, which will now be corrected under the proposed policy;
- introduction of an innovative mechanism to enhance the Fund's collaboration with NGOs; and
- expansion of allocations to the sub-category "Other" to pursue diverse objectives, the emphasis on which will now be reduced and made more strategically aligned to the lending programme.



IMPACT OF IFAD-FINANCED CGIAR-LED RESEARCH

Selected examples of IFAD-supported CGIAR research programmes that have had widespread impact on small-scale agriculture throughout the developing world are highlighted below:

- IFAD-financed rice research by the International Rice Research Institute (IRRI) in Asia associated with disease and pest-resistant, high yielding early-maturing *rice* varieties (IR-36 to IR-78) is considered a major breakthrough, particularly in Bangladesh and India. These varieties are parental lines that led to many important modern-day high-yielding varieties from which more than 200 million farmers benefited. (IFAD investment USD 8.0 million in three phases between 1980 and 1988.)
- Research through the International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA) on both *wheat and barley* for farming systems of the Near East and North Africa led to several drought-tolerant high-yielding varieties tested and released through NARS/national extension systems. Adopted by farmers in drought-prone drylands in at least 12 IFAD investment projects in eight countries in the region. (IFAD investment USD 1.72 million starting in 1981 – benefited all wheat and barley producers in the eight countries adopting improved varieties by 1985.)
- In Central America, IFAD-financed research by the International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT) and the International Centre for Tropical Agriculture (CIAT) on mixed cultivation of *maize and sorghum* under small-farm conditions – associating these also with leguminous crops – led to successful sorghum varietal selection and seed provision for high-altitude areas (including rotation with field beans) for improved rainfed production by poor farmers. (IFAD investment USD 5.32 million between 1980 and 1986 – reportedly 600 000 farmers benefited initially, but later led to more widespread adoption of the production system in the altiplanos of Central America.)
- ICARDA research on *fava beans* led to dramatic yield increases and to the achievement of self-sufficiency in Egypt (from large importer to net exporter of fava beans). Shining example of CGIAR-NARS partnership successes long before such partnerships became the standard research-organizational model for Consultative Group research. Varietal improvement and participatory validation/diffusion not only focused on yields but also improved health/nutritional quality. (IFAD investment USD 8.32 million between 1979 and 1989. Improved productivity alone led to net increases in national domestic and export revenues worth several hundred million dollars. Primary producers doubled incomes and experienced nutritional and health improvements.)
- Research at ICRISAT, financed by IFAD and the Japanese Government, led to the development and successful testing of several new pigeon pea varieties including ICPH8, the world's first hybrid *pigeon pea* bred successfully for resource-poor conditions. Improved, advanced lines were released in 11 countries. Examples of yield increase: 15-37% in Myanmar, 25% in Indonesia, and 10-20% in India, particularly with short-duration varieties. Associated innovations in management practices over traditional management (agronomic/pest control) practices, tested and validated by small farmers in semi-arid agro-ecologies (including broad beds, integrated pest management options, soil fertility management, etc.) led to net additional 15-30% yield improvements among the late adopters. (IFAD investment USD 0.6 million – leveraging contribution.)
- Research at CIAT and the International Institute of Tropical Agriculture (IITA) in Africa and Latin America identified and developed elite populations of *cassava* varieties for drier, subtropical smallholder farming systems – which successfully addressed drought tolerance, yield and dry-matter content, disease and pest resistance, and low content of cyanogenic glycosides. (IFAD's investment of USD 1.95 million in this area over more than eight years leveraged several millions of dollars of cofinancing. Adoption studies have discerned considerable benefits



APPENDIX II

(including post-harvest value-addition options for poor women), with income increases over 80% in West Africa.)

- IFAD's support to research on effective *biological control techniques* and on their large-scale application through national institutions in Africa are among the most well-known successes. It includes one of the most successful biological control programmes known against the destructive cassava mealy bug, which caused considerable damage to food crops in several sub-Saharan African countries. (IFAD support through IITA of USD 3.1 million leveraged USD 35 million of funding from the international community, after control technology was identified. IFAD served as Secretariat for the Africa-wide bio-control programme, which saved annual African cassava production worth USD 300 million in monetary terms, affecting the livelihoods of millions of cassava producers in the process. Benefit–cost ratio was calculated to be greater than 200:1.)

PROGRAMME MANAGEMENT DEPARTMENT TECHNICAL ASSISTANCE GRANT SCREENING CRITERIA

Title of Proposed Grant):-.....

Score (0-1)	Examples of <i>limited</i> correspondence to criteria	Score (2-3)	Examples of <i>adequate</i> correspondence to criteria	Score (4-5)	Examples of <i>superior</i> correspondence to criteria
I. Consistency with IFAD Mandate Targeting of the Proposal					
1. The concept note/proposal addresses problems and opportunities of high priority to the rural poor.					
	Proposed activities bear limited relevance to the needs of the rural poor.		Proposed activities appear potentially relevant to the needs of the rural poor.		Clear rationale presented showing that proposed activities relate directly to livelihood strategies of the rural poor.
2. The concept note/proposal addresses issues and concerns of relevance to strategy of a region or regions, as well as to the current and future IFAD loan portfolio.					
	Proposed activities bear limited relevance to the IFAD loan portfolio.		Proposed activities appear relevant to the lending programme, but no examples of concrete linkages are presented.		Strategies for building tangible linkages to the lending programme are clearly outlined and appear convincing.
II. Effectiveness of the Proposal					
3. The institutions identified have competence and comparative advantage in the activities proposed in the concept note.					
	No clear evidence presented regarding the suitability of the proposed implementing agencies.		Implementing agencies appear appropriate for the activities proposed.		Evidence presented that implementing institutions have an established track record in relevant areas, are considered leaders in their field, and are appropriately staffed and qualified to carry out proposed activities.
4. Potential exists for a significant multiplier effect, based on scaling-up/replicability potential, cofinancing possibilities, etc.					
	Potential for multiplier effects appears limited.		Potential appears to exist for scaling-up and replicability.		Potential multiplier effects demonstrated through cofinancing commitments, significant cost sharing by implementing agencies, and/or clear strategic importance of proposed activities for rural poverty reduction.
5a. <i>With respect to training policy dialogue, and implementation support grants</i> , proposed activities address priority capacity-building needs of prospective participants.					
	Proposed activities appear of limited relevance to the needs of potential participants.		Proposed activities appear relevant to the needs of potential participants.		Proposed activities appear highly relevant to the needs of potential participants, and strategies are proposed for eliciting demand and feedback.
5b. <i>Regarding agricultural research and studies grants</i> , the technical approach is feasible and has potential to deliver medium-term benefits to the rural poor.					
	Feasibility of the technical approach and/or its potential for delivering medium-term benefits do not appear convincing.		Feasibility of the technical approach in addressing medium-term needs of the rural poor appear appropriate.		Evidence presented that proposed activities have the potential to address medium-term priority needs of the rural poor, and are feasible from a technical, economic, social and managerial perspective.
III. Efficiency Value for Money					
6. The proposed budget shows that adequate resources will be available for achieving specified outputs.					
	A large share of grant resources proposed for salary and administrative support to the implementing agency.		Budget shares more or less equally divided between support to achieving project activities and salaries/administration.		The bulk of IFAD grant resources are targeted for support to achieving project outputs such as field research, training and studies.